



IOM International Organization for Migration
OIM Organisation Internationale pour les Migrations
OIM Organización Internacional para las Migraciones



Une Approche visant à améliorer et intégrer les Informations sur le Retour et la Réintégration dans les Pays d'Origine – IRRICO II

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

Dernière mise à jour : 17 novembre 2009



Source : CIA World Factbook (version en ligne)¹

AVERTISSEMENT

Les informations sur le retour dans le pays d'origine contenues dans ce document ont été collectées avec le plus grand soin. L'OIM ne garantit toutefois ni l'authenticité, ni l'exhaustivité, ni l'exactitude de ces informations et ne saurait endosser les points de vue, opinions ou politiques des organisations et des individus exprimés dans ce document. Il n'existe aucune garantie que la description et l'utilisation des frontières, noms géographiques et données issus des cartes incluses dans ce document soient sans erreur ou officiellement validées par l'OIM. Ce document ne prend aucune position sur la situation économique, politique ou sécuritaire du pays. L'OIM se dégage de toute responsabilité sur les conclusions ou résultats qui découlent des informations contenues dans ce document.

¹ CIA World Factbook (version en ligne) : <https://www.cia.gov/library/publications/the-world-factbook>

Table des matières

Présentation générale	3
I. Santé	5
I.1. Brève description du système de santé	5
I.2. Comment souscrire une police d'assurance maladie ?	5
I.3. Comment accéder aux soins médicaux (publics ou privés) ?	5
I.5. Comment accéder à une aide psychosociale ?	5
I.6. Quels sont les services médicaux disponibles pour les cas vulnérables ?	6
II. Logement	8
II.1. Brève description de la situation du logement	8
II.2. Comment trouver un appartement/une maison ?	9
II.3. Comment acheter un bien immobilier ?	10
II.4. Existe-t-il des allocations-logement ?	10
II.4. Quels sont les types de logement disponibles pour les personnes vulnérables (y compris les foyers pour les victimes de la traite des personnes) ?	10
III. Education	11
III.1. Brève description du système éducatif.....	11
III.2. Comment accéder à l'enseignement primaire, secondaire ou universitaire et quelles sont les différences entre le privé et le public ?	11
III.3. Comment faire reconnaître les diplômes étrangers ?	12
III.4. Quels sont les types de formations, bourses et aides professionnelles disponibles ?	12
III.5. Quels sont les types d'enseignement disponibles pour les cas vulnérables ?	12
IV. Emploi et situation économique	12
IV.1. Brève description de la situation économique	12
IV.2. Quelles sont les possibilités d'emploi dans les différentes régions du pays ?	13
IV.3. Quels sont les conditions d'accès au marché du travail (autorisations, documents, citoyenneté, etc.) ?	13
IV.4. Quels sont les emplois les plus fréquents et les salaires mensuels correspondants ?	14
IV.5. Comment accéder au système de retraites ? Les retraites étrangères sont-elles reconnues et quelle est la procédure ?	14
IV.6. Comment recevoir des allocations de chômage de la part de l'Etat ou d'autres entités ?	15
IV.7. Existe-t-il des projets d'emploi pour les rapatriés ?	15
IV.8. Existe-t-il des dispositions en faveur des cas vulnérables ?	15
V. Système bancaire et opportunités d'affaires	15
V.1. Brèves informations sur le système bancaire	15
V.2. Comment recevoir de l'argent de l'étranger ?	16
V.3. Comment recevoir un microcrédit pour créer une entreprise ou acheter un bien immobilier ?	16
V.4. Existe-t-il des opportunités d'affaires spécifiques pour les personnes vulnérables ?	17
VI. Douane	19
VI.1. Quelles sont les formalités de douane à remplir en cas de retour ?	19
VII. Transports	21
VII.1. Carte détaillée de la RDC	21
VII.2. Brève description des transports et des infrastructures routières	22
VII.3. Quels sont les différents moyens de transport disponibles entre les grandes villes,	

ainsi que les prix indicatifs ?	22
VII.4. Quels sont les moyens de transport disponibles pour les cas vulnérables ?	24
VIII. Télécommunications	24
VIII.1. Brève description du système de télécommunications	24
VIII.2. Services postaux	24
VIII.3. Système téléphonique	24
VIII.4. Internet	25
VIII.5. Systèmes de téléphonie mobile ou GSM	25
IX. Liste des abréviations	26
X. Sources	26

Présentation générale²

² CIA World Factbook (version en ligne) : <https://www.cia.gov/library/publications/the-world-factbook>

Etablie en tant que colonie belge en 1908, la République du Congo acquiert son indépendance en 1960, bien que les premières années soient entachées par l'instabilité politique et sociale. Le Colonel Joseph MOBUTU s'empare du pouvoir et s'auto déclare Président au cours d'un coup d'Etat en novembre 1965. Désormais appelé MOBUTU Sese Seko, il donne le nom de Zaïre à son pays. MOBUTU conserve alors son mandat pendant 32 années marquées par l'usage d'une force brutale, durant lesquelles se déroulent plusieurs simulacres d'élection.

Les conflits ethniques et la guerre civile, déclenchés en 1994 par l'arrivée massive de réfugiés à la suite d'affrontements au Rwanda et au Burundi, entraînent la chute du régime de MOBUTU en mai 1997, du fait d'un mouvement de rébellion dirigé par Laurent KABILA et appuyé par le Rwanda et l'Uganda. Ce dernier renomme le pays République Démocratique du Congo, mais son régime doit faire face à une insurrection en août 1998, une nouvelle fois soutenue par le Rwanda et l'Uganda. Des troupes d'Angola, du Tchad, de Namibie, du Soudan et du Zimbabwe interviennent pour soutenir le régime de KABILA.

Après l'assassinat de Laurent KABILA en janvier 2001, son fil Joseph KABILA est nommé à la tête de l'Etat.

Le gouvernement transitoire organise un referendum constitutionnel en décembre 2005, ainsi que des élections présidentielles, à l'Assemblée nationale et dans les législatures provinciales en 2006. KABILA devient Président en décembre 2006.

Population : 68 692 542 habitants. *Remarque :* les estimations de ce pays prennent explicitement en compte les effets d'une mortalité excessive due au SIDA, à l'origine d'une espérance de vie moins élevée, de taux de mortalité et de mortalité infantile plus élevés, de taux de croissance plus faibles et de modifications de la répartition de la population par âge et par sexe.

Structure par âge :

- 0-14 ans : 46,9 % (hommes : 16 161 301/femmes : 16 038 024)
- 15-64 ans : 50,6 % (hommes : 17 289 453/femmes : 17 483 027)
- 65 ans et plus : 2,5 % (hommes : 699 667/femmes : 1 021 070)

Répartition par sexe :

- à la naissance : 1,03 homme(s)/femme
- moins de 15 ans : 1,01 homme(s)/femme
- 15-64 ans : 0,99 homme(s)/femme
- 65 ans et plus : 0,68 homme(s)/femme
- total de la population : 0,99 homme(s)/femme

Espérance de vie à la naissance :

- population totale : 54,36 ans
- hommes : 52,58 ans
- femmes : 56,2 ans

Urbanisation :

- population urbaine : 34 % de la population totale (2008)
- taux d'urbanisation : 5,1 % par an (2005-2010)

I. Santé

I.1. Brève description du système de santé

De façon générale, toutes les grandes villes disposent d'un hôpital général, de cliniques privées et de centres de santé prodiguant des soins à la population. Les zones rurales en revanche, ne disposent pas toujours de telles infrastructures. Malgré les soins offerts dans les grandes villes, on recommande de traiter certaines affections dans les hôpitaux étrangers, la plupart des hôpitaux locaux ne disposant pas de l'équipement nécessaire du fait de l'absence de renouvellement depuis plusieurs décennies. On recommande souvent de traiter à l'étranger les accidents vasculaires cérébraux, la chirurgie de la tête et les implants. La plupart des cas sont confiés à des médecins en Afrique du Sud, en Belgique et en France.

I.2. Comment souscrire une police d'assurance maladie ?

La SONAS (Société Nationale d'Assurance) propose diverses options d'assurance maladie. Toutefois, il s'agit d'une compagnie d'assurance privée qui n'est pas accessible à tous. De plus, les citoyens ne s'y fient pas.

I.3. Comment accéder aux soins médicaux (publics ou privés) ?

Les traitements sont moins onéreux dans les hôpitaux publics que privés. L'accès aux soins est toutefois difficile, compte tenu de la pauvreté générale du pays. Les patients sont orientés vers un niveau médical supérieur pour les problèmes de santé grave. L'établissement d'un dossier de consultation et la consultation auprès d'un médecin peuvent varier de 5 \$ (3.38€)³ à 20 \$ (13.52€).

I.4. Quels sont les médicaments disponibles et combien coûtent-ils ?

Points santé (dispensaires, points médicaux) pour les problèmes de santé mineurs.

Centres de santé : pour les problèmes de santé mineurs et graves.

Hôpitaux généraux et centres spécialisés : pour les problèmes de santé mineurs, graves ou spécifiques.

Cliniques : pour les problèmes de santé graves, spécifiques et accompagnés de complications.

Les médicaments pour le traitement de certaines pathologies (tuberculose, paludisme, hépatite, maladies infantiles, VIH) sont disponibles dans les points santé (dispensaires, points médicaux), centres de santé, hôpitaux généraux, centres spécialisés et cliniques. Il n'existe pas de système d'assurance maladie en RDC. De nombreux points santé (dispensaires, points médicaux) et centres de santé se trouvent dans chaque commune de Kinshasa et dans chaque secteur administratif des régions. Les grandes villes et les territoires administratifs de chaque région disposent d'un hôpital général et d'un centre spécialisé. Des cliniques (publiques et privées) sont également établies à Kinshasa.

I.5. Comment accéder à une aide psychosociale ?

³ OIM- Selon le taux de change de novembre 2009 (1\$ = 0.676€).

Le gouvernement ne prodigue pas d'aide psychosociale et les soins concernés sont à la charge du patient. Ce dernier peut demander assistance à sa famille, à une ONG ou à des associations religieuses (veuillez vous référer à la liste figurant en page 7).

I.6. Quels sont les services médicaux disponibles pour les cas vulnérables ?

Il n'existe pas de services de santé spécifiques pour les cas vulnérables en République Démocratique du Congo, excepté pour les personnes atteintes du VIH/SIDA.

Traitement du VIH/SIDA

Le VIH/SIDA est une réalité à laquelle toute la population de la RDC doit faire face. Toutefois et compte tenu des us et coutumes, la maladie reste un sujet tabou. Dans de nombreuses régions d'Afrique, le sexe est encore un sujet confidentiel, que les parents n'abordent pas avec leurs enfants. Le sujet est également tabou dans les églises, bien que certains pasteurs et prêtres soient eux-mêmes atteints et meurent du SIDA. Les statistiques à l'échelle du pays révèlent que 4,5 % de la population adulte est séropositive pour le VIH⁴.

La prévalence du VIH varie toutefois d'une région à l'autre.

Le taux de VIH/SIDA en RDC augmente. Cette augmentation a été favorisée par la récente guerre civile, qui a causé le déplacement de personnes à l'intérieur comme à l'extérieur du pays.

La pauvreté économique et la misère sociale des familles poussent les femmes et les jeunes filles à la prostitution (souvent pour venir en aide à leur famille), augmentant ainsi le risque d'infection. Les victimes du VIH/SIDA sont réparties sur l'ensemble du pays. Les veuves et orphelins des personnes mortes du SIDA se retrouvent dans une situation de misère.

Dans les hôpitaux, les patients atteints du SIDA sont si nombreux que le gouvernement, avec l'aide d'organisations internationales et des agences des Nations Unies, a créé un comité national (*Programme National Multisectoriel de Lutte Contre le SIDA*, PNMLS). Ce comité, créé par le décret présidentiel 04/029 du 17 mars 2004, a pour tâche de prévenir les nouveaux cas et de traiter les personnes atteintes du VIH/SIDA. Le gouvernement encourage par ailleurs les ONG à s'impliquer dans ces initiatives.

Les personnes atteintes du VIH/SIDA et la plupart des membres de leur famille (mari, femme et enfants) sont partiellement ou complètement pris en charge par des organisations de soutien (traitement, aide alimentaire et parfois assistance au logement). Des campagnes d'informations sont organisées à l'échelle nationale pour les parents, les enfants et les soldats. Elles se déroulent également dans les églises.

De nombreuses initiatives visant à prévenir le VIH/SIDA sont en cours, comme les campagnes de sensibilisation à l'utilisation du préservatif.

Un dépistage sanguin du VIH peut être effectué pour un faible coût ou gratuitement auprès de nombreuses institutions médicales parrainées par le Programme National de Lutte contre le SIDA et avec l'aide internationale. De nombreux hôpitaux et centres médicaux proposent un test VIH. A Kinshasa, outre l'Institut National de Recherche Bio-médicale (INRB) et la

⁴ OIM Kinshasa : Information collectée auprès du Programme national de lutte contre le SIDA en 2007

clinique de Ngaliema, les centres proposant d'effectuer des tests sanguins sont les suivants :

- **Centre de Victoire**

61, Avenue Victoire
Commune de Kasa-Vubu

- **Centre de Traitement Ambulatoire (CTA)**

Avenue Kabinda – Centre de Dépistage
de la Tuberculose (CDT), face à la Radio Nationale

- **CSAC AMOCONGO**

12 Avenue ASSOSSA,
Quartier Salongo / Kasa-Vubu

- **AMOCONGO**

N'djili, 12 Rue Londo,
Quartier 9,
Commune de N'djili

- **Femme Plus**

112 Rue Lokelenge / Ngiri-Ngiri et sur 70 Avenue Muanza
Commune de Kisenso

- **Laboratoire National de Référence :**

Pavillon 11
Hôpital Général de Kinshasa

- **Check Up Pour Tous**

Avenue de la Montagne
Commune de Ngaliema

En termes de traitement du VIH/SIDA, il existe deux types de suivi distincts :

- **Suivi médical** (effectué dans 20 % des cas à l'échelle du pays et dans 80 % des cas à Kinshasa). Ce traitement comporte deux niveaux, les deux étant gratuits :

- Traitement contre les maladies opportunistes ;
- Traitement par antirétroviraux.

Outre ces deux niveaux de traitement, le patient peut également se voir prescrire un traitement prophylactique à base de Cotrimoxazol. Ce dernier peut être commencé avant le traitement par antirétroviraux ou utilisé en complément.

Plusieurs hôpitaux et cliniques des secteurs privé et public de Kinshasa proposent un traitement contre le VIH/SIDA :

- | | |
|---------------------------------|---------------------------------|
| • Clinique générale de Kinshasa | • Centre de Nganda |
| • Clinique universitaire | • Centre médical de Kinshasa |
| • Clinique de Ngaliema | • Clinique médicale de Gombele |
| • Clinique de Kitambo | • Clinique du Roi Baudouin |
| • Clinique de Bondeko | • Hôpital de N'djili |
| • Clinique médicale de Yolo | • Clinique Marie Biamba Mutombo |
| • Hôpital Saint-Joseph | |

Outre ces hôpitaux et cliniques publics ou privés, des ONG offrent le même type d'assistance, comme Action Communautaire Sida (ACS) et AMOCONGO.

Les traitements contre le VIH/SIDA et les médicaments antirétroviraux sont généralement disponibles hors de Kinshasa. Ces traitements sont gratuits. Toutefois, certains patients qui en ont les moyens payent pour éviter d'aller dans les hôpitaux, qui dispensent des médicaments gratuits.

Il est impossible de dresser la liste de tous les médicaments disponibles contre le VIH/SIDA, du fait de leur nombre important. Voici toutefois quelques exemples de médicaments utilisés dans le cadre des premier et deuxième niveaux de traitement :

Exemples de médicaments utilisés pour combattre les maladies opportunistes :

- *Zudovudine ; Stavudine ; Névirapine ; Efavirenz et Abacavir.*

Exemples de médicaments utilisés dans le cadre d'un traitement par antirétroviraux :

- *Ritonavir/Lopinavir ; Nelfinavir et Didanosine.*

Il est à noter que la posologie (et donc le coût du traitement) diffère d'un individu à un autre, selon son état clinique, la présence d'autres co-morbidités (tuberculose, hépatite et pathologies rénales), etc. Le prix d'un médicament dépend en outre de son dosage.

- **Suivi psychologique**, effectué par les ONG :

- *AMOCONGO* : Au croisement de l'avenue de l'Enseignement et de l'avenue des Huileries, commune de Kasa-Vubu ;

- *Fondation Femme Plus* : Mme Bernadette Mulebwe, Directrice Nationale : 99 11 162 ;

- *ALPI* : Apostolat pour la Libération des Personnes Infectées, Mme Docteur Numbi, Directrice Nationale, Avenue de l'OUÉ, Commune de Kitambo, Kinshasa ;

- *Programme National de Lutte contre le SIDA (PNLS/CPCDV)* : Dr Darius Makela, Avenue des Huileries, Kinshasa.

- **Suivi biologique** des patients : suivi permanent et complet pour un coût de 30 \$US (20.28€) à 50 \$US (33.8€)⁵ par mois.

- Les **activités de prévention** sont les suivantes :

- Campagnes de sensibilisation du public ;

- Campagnes d'informations sur la sécurité des transfusions ;

- Prévention des maladies sexuellement transmissibles et leur traitement ;

- Prévention de la transmission mère-enfant du VIH et son traitement ;

Compte tenu de la problématique VIH/SIDA, de nombreuses ONG ont été créées pour la prise en charge générale des personnes infectées. Rassemblées sous diverses plateformes, elles aident les orphelins, les veuves et/ou les veufs à vivre avec le virus.

II. Logement

II.1. Brève description de la situation du logement

La location est la forme de logement la plus courante en RDC. Les procédures d'achat

⁵ OIM- Selon le taux de change de novembre 2009 (1\$ = 0.676€).

immobilier sont décrites dans cette section. La plupart des personnes qui le peuvent achètent leur logement.

Il n'existe pas de système de prêt au logement en RDC et le gouvernement ne fournit pas de logement subventionné. Kinshasa propose toutefois un certain nombre de logements pour les personnes âgées. Les personnes revenant de l'étranger ne peuvent pas obtenir d'aide du gouvernement dans leur recherche de logement et doivent savoir que ces frais seront à leur charge.

II.2. Comment trouver un appartement/une maison ?

2.1. Législation foncière et relative au logement

Bien que l'achat et la vente de terrains soient libres en RDC, l'achat de biens immobiliers doit faire l'objet d'une grande prudence. Quelques personnes ont en effet signalé avoir acheté un bien déjà vendu à un ou plusieurs acquéreurs.

Les procédures d'achat de biens immobiliers (cadastre) à suivre sont différentes pour les achats de terrains et de logements :

Achat de terrains :

1. Certificat d'achat (principalement délivré par le responsable local).
2. Contrat (au bureau du cadastre).
3. Evaluation du prix/de la valeur.
4. Certificat d'enregistrement : remis trois ans après la construction du bâtiment. Il s'agit d'une preuve définitive d'achat.

Achat de logements :

1. Certificat d'achat (délivré par le vendeur).
2. Certificat de patrimoine pour le transfert de propriété (fourni par la mairie).
3. Taxes (payées aux bureaux de l'urbanisme et de conservation des hypothèques).

2.2. Demande et disponibilité des logements

Les agences immobilières sérieuses ne sont pas nombreuses en RDC, ce qui rend impossible l'obtention d'informations fiables sur la disponibilité de logements, le coût des locations, les propriétés à vendre, etc. Bien que la location soit le type le plus courant de logement, les personnes qui en ont les moyens et l'opportunité achètent souvent un terrain sur lequel elles construisent leur maison.

Comme mentionné ci-dessus, il y a lieu d'exercer la plus grande prudence lors de l'achat d'un terrain ou d'une propriété, dans la mesure où des personnes ont signalé avoir acheté une propriété déjà vendue à un ou plusieurs acquéreurs.

Des commissionnaires opèrent en RDC. Ces derniers peuvent être décrits comme des « agences mobiles ». Ces personnes détiennent une liste de lieux notés sur un papier et s'assoient dans un coin de rue avec leur tableau. Ils aident à trouver des lieux en tout genre (maisons, magasins, appartements, etc.)

Une fois qu'un locataire/acheteur éventuel a exprimé son intérêt pour un lieu en particulier, les commissionnaires l'y accompagnent. Ces derniers jouent un rôle important dans la recherche de logement à Kinshasa, car ils sont en contact direct avec les propriétaires. Ils prennent 10% de la transaction (du prix d'achat ou du loyer mensuel). Leur fiabilité varie d'un individu à l'autre.

Le coût d'une location varie en fonction de l'emplacement du bien /de l'appartement. Avant de pouvoir louer à Kinshasa, les personnes doivent généralement garantir leur capacité à payer un loyer de six mois, s'acquitter de trois mois à l'avance et laisser un mois de loyer en guise de commission. Dans les complexes de luxe, les prix cités ci-dessous sont multipliés par deux ou par trois.

Exemples de prix (Juillet 2008)⁶ :

1. 50 US\$ (33.8 €) à 100 US\$ (67.6 €) par mois pour un appartement d'une chambre avec salle à manger, cuisine, salle de bain et toilettes.
2. 100 US\$ (67.6 €) à 200 US\$ (135.2€) par mois pour un appartement de deux chambres avec salle à manger, cuisine, salle de bain et toilettes.
3. 250 US\$ (168€) à 500 US\$ (338€) ou 1000 US\$ (676€) par mois pour un appartement de trois chambres avec salle à manger, cuisine, salle de bain et toilettes.

Les appartements et maisons ne sont pas meublés. Le coût d'une chambre d'hôtel varie de 50 US\$ (33.8€) à 150 US\$ (101.4€) par jour sans les repas.

Tout comme le prix de location des logements, la location des locaux commerciaux varie en fonction de l'emplacement.

2.3. Litiges relatifs à la propriété

Tous les litiges fiduciaires sont gérés et jugés par le procureur, au tribunal de première instance de la zone dans laquelle se situe le terrain.

II.3. Comment acheter un bien immobilier ?

Il est possible d'acquérir un bien immobilier en ville; son prix dépend de son emplacement. L'immobilier asiatique attire la population dans les villes principales.

II.4. Existe-t-il des allocations-logement ?

Il n'existe pas d'aide financière gouvernementale pour le paiement des logements, ni de foyer à Kinshasa pour les personnes qui reviennent de l'étranger. Il existe cependant des logements publics pour les personnes âgées à Kinshasa/en RDC, bien qu'ils soient peu nombreux.

Il n'existe pas de système d'aides sociales au logement en RDC.

II.4. Quels sont les types de logement disponibles pour les personnes vulnérables (y compris les foyers pour les victimes de la traite des personnes) ?

Bien qu'en nombre limité, des logements publics accueillent les personnes âgées à Kinshasa et dans certaines provinces de la RDC.

⁶ OIM- Selon le taux de change de novembre 2009 (1\$ = 0.676€).

Les enfants de la rue sont pris en charge par certaines ONG et églises jusqu'à leur réintégration dans leur famille ou leur insertion dans la vie professionnelle par des adultes et personnes formées.

L'OIM Kinshasa a restauré deux centres destinés aux enfants de la rue tenus par la congrégation des nonnes salésiennes de Don Bosco, à Kinshasa (maison Mazzarello) et à Lubumbashi. Ces derniers pourront être utilisés pour les éventuelles victimes de la traite des personnes, dans le cadre du programme SACTAP (Southern Africa Countries' Trafficking Assistance Programme). Ce programme vise à prévenir et combattre la traite des personnes dans la région du sud de l'Afrique.

III. Education

III.1. Brève description du système éducatif

L'organisation du système éducatif dans la RDC est similaire à celui de la Belgique, ancien pouvoir colonial. L'éducation publique est garantie pour les filles et les garçons, mais elle n'est pas gratuite. Les parents doivent en effet payer des droits de scolarité, ce qui constitue en pratique pour certaines familles un obstacle à l'inscription de leurs enfants à l'école. Certaines familles privilégient la scolarisation des garçons sur celle des filles, à qui l'on assigne plutôt les tâches domestiques.

III.2. Comment accéder à l'enseignement primaire, secondaire ou universitaire et quelles sont les différences entre le privé et le public ?

Comme mentionné ci-dessus, le système éducatif en RDC est similaire dans son organisation au système éducatif belge. Il existe au total 12 niveaux, de la Première à la Sixième pour le primaire et de la Septième à la Douzième pour le secondaire.

L'éducation n'étant pas gratuite, les parents doivent s'acquitter de droits de scolarité, généralement entre 10 US\$ (6.76€) et 300 US\$ (202.8€)⁷ par trimestre, en fonction de la réputation de l'école. Les familles dont les moyens sont suffisants envoient généralement leurs enfants dans une école de bonne réputation afin de leur assurer une éducation de qualité.

Il existe trois écoles privées étrangères à Kinshasa, majoritairement fréquentées par les enfants des expatriés.

Bien que l'accès à l'école soit garanti, les droits de scolarité constituent en pratique un obstacle pour certaines familles. L'administration scolaire est centralisée et contrôlée par le Ministère de l'Education.

Les universités, privées ou publiques, sont réparties dans l'ensemble du pays. Elles sont nombreuses, pour la plupart situées dans les grandes villes, et délivrent un grand nombre de cours et de diplômes (premier cycle, deuxième et troisième cycles).

⁷ OIM- Selon le taux de change de novembre 2009 (1\$ = 0.676€).

Pour les études doctorales et les recherches post-doctorales, la majorité des étudiants vont à l'étranger. Un service du Ministère de l'Education se charge de la reconnaissance des diplômes universitaires.

III.3. Comment faire reconnaître les diplômes étrangers ?

Tous les diplômes étrangers sont reconnus par le Ministère de l'Education, par le biais de l'inspection générale de l'Education. Le rapport de l'UNESCO sur l'éducation mondiale fait office de référence.

III.4. Quels sont les types de formations, bourses et aides professionnelles disponibles ?

Le Ministère du Travail et de la Protection sociale est très actif en matière de formation professionnelle. Le gouvernement a réalisé des efforts notables dans ce domaine depuis sa nomination. Les programmes de formation professionnelle restent toutefois à l'initiative des ONG locales et des partenaires internationaux dans le pays, comme l'OIT, le PNUD et l'OIM.

Les formations sont destinées principalement à fournir aux candidats intéressés les connaissances de base sur les activités manuelles et traditionnelles, comme la mécanique, l'électronique, l'électricité, le secrétariat, l'informatique, la couture, la coiffure et la beauté, la conduite de voiture, la charpenterie, la fabrication de briques et la fabrication de chaussures.

Il n'y a toutefois pas de bourses ni d'aides disponibles. Les personnes accèdent à ces formations par leurs propres moyens, ou avec l'aide d'ONG ou d'associations religieuses.

III.5. Quels sont les types d'enseignement disponibles pour les cas vulnérables ?

Bien qu'il n'y ait officiellement pas de discrimination entre les garçons et les filles en termes d'accès à l'éducation, les filles des zones rurales se voient souvent affectées aux tâches domestiques, les familles donnant souvent la priorité à l'éducation des garçons et des hommes.

IV. Emploi et situation économique

IV.1. Brève description de la situation économique

Trouver un emploi en RDC est généralement difficile et le marché du travail informel est sensiblement plus important que le marché du travail formel. Les petites et moyennes entreprises représentent aujourd'hui l'activité économique principale du pays et certaines organisations intergouvernementales et non gouvernementales internationales accordent aujourd'hui des micro-bourses pour aider les personnes à monter leur propre affaire (veuillez vous référer à la liste figurant en pages 17-18). Le gouvernement a créé un Office National de l'Emploi, mais ses capacités en terme d'assistance demeurent limitées.

Une réforme sociale en cours vise entre autre à améliorer les aides relatives aux soins médicaux et aux accidents professionnels. Cette aide ne sera toutefois disponible que pour les personnes intégrées dans le marché du travail officiel, laissant ainsi de côté environ 80% de la population (soit 62,6 millions de personnes).

Alimentation et produits de base

Les marchés locaux fournissent généralement les aliments de base. Certains magasins et supermarchés importent également des produits pour la consommation des ménages. La plupart des familles achètent tous les jours leurs produits alimentaires. Des sociétés d'Etat fournissent l'eau et l'électricité aux ménages dans l'ensemble du pays, mais dans les zones urbaines exclusivement. L'approvisionnement en eau dépend de l'approvisionnement en électricité. A noter que la compagnie d'électricité est confrontée à de nombreux problèmes techniques dûs au système de “**délestage**”, qui consiste à ce que chaque partie d'un quartier passe une journée sans électricité. Les coupures sont tellement régulières et intempestives que les appareils électroménagers sont endommagés (TV, radio, ordinateur).

Situation socio-économique

La RDC demeure parmi les pays les moins avancés au monde, occupant ainsi le 168e rang des pays les moins avancés (2007/2008). Les informations ci-dessous constituent une présentation générale de quelques-uns des principaux indicateurs socio-économiques.

IV.2. Quelles sont les possibilités d'emploi dans les différentes région du pays ?

Il est généralement difficile d'obtenir un bon emploi en RDC. Le nombre important d'étudiants diplômés à la recherche d'un emploi en est l'une des raisons. Dans certains cas, même les diplômés des universités de renom ne suffisent pas pour trouver un emploi. Parmi la population active toutefois, les personnes diplômées de l'université tendent à avoir un salaire plus élevé.

Du fait du pillage des entreprises et autres structures depuis le début des années 1990, il n'existe pas de secteur offrant plus qu'un autre des opportunités d'emploi. Les guerres civiles des dernières années ont en outre accru la crise de l'emploi. Toutefois, aucun chiffre officiel du taux de chômage n'est disponible (voir la section 3.2 de ce document sur la comparaison entre les activités officielles et parallèles).

Depuis peu, les organisations non gouvernementales et internationales sont le plus gros employeurs en RDC, la plupart des emplois créés concernant le secteur du développement. Les activités types incluent la gestion de projets, la logistique et les opérations radio.

IV.3. Quels sont les conditions d'accès au marché du travail (autorisations, documents, citoyenneté, etc.) ?

Il n'y a pas de conditions particulières pour trouver un emploi : le demandeur doit se trouver au bon endroit au bon moment et disposer des qualifications requises. Depuis 2002, l'Office National de l'Emploi est en charge de la question du travail. Cependant, cet office dispose de capacités d'assistance limitées et coexiste avec d'autres institutions privées, comme la Job Factory. Les offres d'emploi sont rarement publiées dans la presse écrite. Elles sont en effet transmises oralement aux amis et à la famille, sauf pour les rares cas des annonces affichées sur les portes ou dans les couloirs des entreprises. Souvent, les sociétés ne publient les avis de vacance de poste que dans un souci de se conformer à leur règlement intérieur et il n'est pas rare que les candidats soient sélectionnés avant la diffusion d'une annonce.

Les femmes ont accès au marché de l'emploi en RDC. Ce sont d'ailleurs elles qui tiennent la

majorité des petites entreprises. En outre, elles représentent 65% de la population active du secteur agricole. Il n'existe pas de restriction à l'accès des femmes au marché du travail, ces dernières étant fortement encouragées à travailler, surtout dans les zones urbaines.

Le Vice-Ministère de la Condition féminine a été créé en 2006 en vue d'améliorer la situation de la femme.

Les petites entreprises et les micro-entreprises assurent les principales activités économiques en RDC. Exemples de petites entreprises :

- Sociétés de transport (taxis, minibus, etc.) ;
- Bars ;
- Magasins d'articles de consommation de base ;
- Salons de coiffure ;
- Vente de vêtements (cire, pagnes) ;
- Secrétariat public avec centre d'apprentissage de informatique ;
- Magasins d'alimentation ;
- Ateliers de couture avec moyens de formation ;
- Magasins de pièces détachées de voitures (pièces ou pneus) ;
- Vente de cartes téléphoniques ;
- Petits centres de communication (station téléphonique) ;
- Pharmacie.

IV.4. Quels sont les emplois les plus fréquents et les salaires mensuels correspondants ?

Les lois et règlements relatifs au travail en RDC sont établis par le Droit du Travail.

Le marché du travail en RDC comporte deux niveaux :

1. Le marché « moderne » ou « formel », qui ne couvre que 2,8 % du marché du travail. Il se compose d'entreprises individuelles, ainsi que de sociétés privées et publiques, couvrant l'ensemble des activités et sous-secteurs. Dans le secteur moderne, les employés bénéficient d'une protection sociale et juridique et sont très souvent organisés en syndicats.

2. Le secteur « traditionnel » ou « informel » représente selon les estimations 80% du marché et est composé de petites entreprises individuelles ou micro-entreprises. En dépit de la prédominance de ce secteur, les employés ne bénéficient pas de protection juridique ou sociale.

Ces deux secteurs se caractérisent toutefois par l'absence de règles et de réglementations claires et certaines entreprises peuvent obtenir des dérogations aux quelques procédures mises en place, après le paiement d'une « somme forfaitaire » incluant les taxes et les sommes dues à l'Etat.

Pour les deux niveaux, le salaire dépend du responsable de l'entreprise ou du secteur. Il n'existe pas d'échelle des salaires, même si le gouvernement a fixé le salaire minimum à 3\$ (2.028€)⁸ par jour.

IV.5. Comment accéder au système de retraites ? Les retraites étrangères sont-elles reconnues et quelle est la procédure ?

Une réforme sociale est en cours visant à mettre en place une structure sociale unique dans le cadre de l'Institut National de Sécurité Sociale (décrit ci-dessous). Les bénéficiaires sont toutefois les employés du secteur moderne/officiel exclusivement et 80% de la population n'ont donc pas accès à ces services. En outre, du fait de l'aspect centralisé de l'administration

⁸ OIM- Selon le taux de change de novembre 2009 (1\$ = 0.676€).

et du manque de concurrence privée, les services fournis sont très rudimentaires.

Services fournis :

a) **Soins médicaux** : seulement en cas de maladies professionnelles ou d'accidents du travail. Rien n'est prévu pour le congé maternité, les maladies non professionnelles ou les accidents non liés au travail.

b) **Incapacité à travailler** : indemnité compensatrice en cas d'accident du travail.

c) **Allocations familiales** : seules des allocations enfants sont prévues. La réforme envisage également d'autres types d'avantages (maternité, éducation, logement), mais leur mise en œuvre reste à voir.

d) **Caisse de retraite** : les retraites ne sont pas pratique courante en RDC, bien qu'en théorie, les membres du gouvernement congolais se voient proposer des régimes de pension. Les grandes entreprises ont cessé le versement de retraites à leurs employés, le régime de sécurité sociale étant aujourd'hui sans effet est se bornant à un service de conseils.

Pour les personnes revenant de l'étranger, et à condition que certains arrangements et accords aient été passés avant le retour, une retraite peut être acheminée par l'intermédiaire du Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale. Ce dernier peut également être contacté pour des conseils spécifiques sur les mécanismes et structures d'acheminement des retraites. Aucune structure financière pratique ne fournit toutefois de retraite ou d'aide financière aux rapatriés.

IV.6. Comment recevoir des allocations de chômage de la part de l'Etat ou d'autres entités ?

Il n'existe pas d'aide aux chômeurs, mise à part celle de l'Office National de l'Emploi qui fournit une assistance dans l'envoi des candidatures. Compte tenu des conditions de vie, de la guerre et de la situation économique, les familles monoparentales sont très nombreuses en RDC, les mères célibataires représentant la majorité des cas. Aucune assistance institutionnelle n'est fournie et les parents célibataires comptent souvent sur l'aide de la communauté.

IV. 7. Existe-t-il des projets d'emploi pour les rapatriés ?

Non, il n'existe pas de projets d'emploi pour les rapatriés.

IV. 8. Existe-t-il des dispositions en faveur des cas vulnérables ?

Il n'existe actuellement pas d'assistance pour les personnes souffrant d'invalidité en RDC.

V. Système bancaire et opportunités d'affaires

V.1. Brèves informations sur le système bancaire

Le système bancaire en RDC est en phase de rétablissement après une période de bouleversements. Certaines banques étrangères comme Citibank, Belgolaise, Stanbic Bank, etc. sont présentes à Kinshasa et à Lubumbashi. Le transfert d'argent au sein du pays peut-être effectué auprès de plusieurs agences, telles que Western Union, Mister Cash, Soficom,

Solidaire ou Money Gramm, implantées dans toutes les zones urbaines.

La procédure d'ouverture d'un compte bancaire est simple. Il suffit de faire une demande par écrit, de remplir les formulaires nécessaires et de faire un dépôt compris entre 100 US\$ (67.6€) et 3 000 US\$ (2028.00€)⁹.

Compte tenu de la concurrence, l'ouverture de comptes épargne est à présent gratuite à la banque Pro-credit et à la Banque Internationale pour l'Afrique au Congo (BIAC).

Le Franc congolais (CDF) est la devise officielle de la RDC. Le taux de change est déterminé par le marché des changes. Le taux de change du Franc congolais est d'environ 840 CDF pour 1 US\$ (taux du marché local en avril 2009)¹⁰.

V.2. Comment recevoir de l'argent de l'étranger ?

Le transfert d'argent depuis un pays étranger peut-être effectué auprès de plusieurs agences, telles que Western Union, Money Gramm ou d'autres agences privées bien connues des communautés congolaises.

V.3. Comment recevoir un microcrédit pour créer une entreprise ou acheter un bien immobilier ?

Les ONG et les organisations internationales mettent en œuvre des programmes de microcrédits en RDC, mais selon certaines conditions (appartenir à un certain groupe social, considéré normalement comme vulnérable, tel qu'indiqué ci-dessous). Le montant reçu est en outre limité. Les programmes de microcrédits sont communément destinés aux ménages dont un membre au moins est considéré comme vulnérable. Ils se fondent sur la viabilité du micro-projet à définir avec le candidat.

L'OIM Kinshasa offre à certains rapatriés des micro-bourses (packs de réintégration) par le biais d'accords bilatéraux avec les pays hôtes, comme c'est le cas avec le Royaume-Uni, les Pays-Bas et la Belgique.

Dernièrement, plusieurs institutions bancaires et financières, telles que Pro-credit, Finca, Hope-Drc et la Banque Internationale pour l'Afrique au Congo, ont ouvert l'accès au micro-crédit, mais il s'agit généralement d'emprunts devant être remboursés avec intérêt.

Vous trouverez ci-dessous la liste des institutions bancaires et financières concernées:

1. FINCA RD Congo

- Adresse à KINSHASA: Immeuble Sodimca, Croisement des avenues Colonel EBEYA et Maman YEMO, Commune de la Gombe. Tel.: +243 81 50 97 198 - +243 89 82 22 854, Site Internet: www.villagebanking.org
- Conditions pour une activité génératrice de revenu:

⁹ OIM- Selon le taux de change de novembre 2009 (1\$ = 0.676€).

¹⁰ OIM- Selon le taux de change de novembre 2009 (1\$ = 0.676€).

1. Etre de nationalité congolaise et majeur(e) (+ de 18 ans), vivant en DR Congo
2. Exercer une activité depuis au moins deux ans
3. Avoir une autorisation d'exercer une activité commerciale
4. Le crédit est fourni selon un montant minimum de 400\$ (270.4€) à un montant maximum de 20.000\$ (13,520€)

2. MUFESAKIN (Mutualité des Sages Femmes de Kinshasa)

- Adresse KINSHASA: Avenue NGUMA N° 5, Quartier Jolie Parc (Place Kitambo Magasin) Commune Ngaliema. Tel.: +243 81 512 14 16
- Conditions:
 1. Etre de nationalité congolaise et majeur(e) (+ de 18 ans), vivant en DR Congo, ou une ONG,
 2. Etre membre de MUFESAKIN en payant 6.000 Francs Congolais par personne et 12.000 Francs Congolais (15\$ ou 10,14€) pour une NGO;
 3. Un maximum de 100.000 Francs Congolais (115\$ ou 77,74€) pour une activité génératrice de revenus est fourni au lancement de l'activité. Ce montant peut augmenter selon la capacité de chacun, avec un taux d'intérêt de 4 % par mois, soit 48% par an.
 4. Le crédit peut être obtenu pour une activité génératrice de revenus, pour le paiement des frais scolaires (pendant les 10 mois de l'année scolaire) et pour la consommation familiale.

3. HOPE RDC

- Adresse à KINSHASA: Croisement du Boulevard Lumumba et l'avenues des Huileries, en face de l'Immeuble de la Regideso dans la Commune Gombe. Tel.: +243 81 49 26 793
- Conditions pour les activités génératrices de revenus:
 1. Pas de crédit individuel
 2. Le Micro crédit est applicable aux groupes (association, ONG ou Eglise) de 25 à 45 personnes
 3. Le membre doit être une ressortissante congolaise majeure (+ 18) vivant en DR Congo
 4. Avoir une activité existante
 5. Minimum de 80\$ (54,08 €) à un maximum de 3.000\$ (2,028.00€) dépendant de la capacité de chaque membre, pour une durée de 4 mois

Le crédit est remboursable en 16 paiements et est payé chaque semaine à compter de la deuxième semaine de l'emprunt.

4. CTB-BTC Kinshasa

- Adresse à Kinshasa: Avenue Colonel Ebeya N° 15, Kinshasa – Gombe.
Site Internet: www.btctb.org. E-mail: Pierre.dulieu@btctb.org

V. 4. Existe-t-il des opportunités d'affaires spécifiques pour les personnes vulnérables ?

Pour ouvrir un magasin ou un bureau, certaines procédures doivent être suivies. Par exemple, une autorisation doit être obtenue et l'enregistrement du commerce doit être effectué auprès du Ministère du Commerce. Les coûts liés aux procédures à suivre à l'ouverture de

magasins/bureaux de petite taille sont les suivantes, en dehors des taxes mensuelles à verser :

Taxes (à Kinshasa)¹¹ :

- Autorisation d'ouverture : 200 US\$ (135.2€)
- Registre du commerce (Identification) : 60 US\$ (40.56€)
- ANR (Agence Nationale de Renseignement) : 100 US\$ (67.6€)
- Culture et Art : 50 US\$ (33.8€)
- Environnement : 50 US\$ (33.8€)

Ces procédures prennent généralement peu de temps. Les papiers sont envoyés dès que les droits correspondants sont acquittés. Le temps nécessaire à chacune de ces étapes dépend généralement fortement de la société responsable.

¹¹ OIM- Selon le taux de change de novembre 2009 (1\$ = 0.676€).

VI. Douane

VI. 1. Quelles sont les formalités de douane à remplir en cas de retour ?

L'Ofida (Office des douanes et accises) est l'office gouvernemental en charge des douanes en RDC. L'imposition se fonde sur les systèmes de valeur « Ad valorem » ou « spécifique ». Selon la loi n° 009-2003 du 18 mars 2003 sur la détermination de la valeur des marchandises, (coûts finaux des articles ou estimation jusqu'à leur point d'entrée en RDC), le paiement de l'ensemble des coûts est effectué à l'Ofida qui les répartit ensuite entre les services concernés¹².

Les coûts français ci-dessous doivent être acquittés et les personnes concernées doivent contacter un agent ou l'agence des douanes, qui suivra la procédure. A titre indicatif, voici le dédouanement de l'OIM Kinshasa (l'OIM Kinshasa ne paie pas de droits de douane. Les candidats au retour volontaire assisté par l'OIM peuvent bénéficier de ce tarif si les biens sont envoyés au nom de l'OIM (considérés comme biens de l'OIM sur les documents de transport et d'envoi, mais au bénéfice de la personne qui retourne volontairement). Les personnes ne bénéficiant pas des exonérations (missions diplomatiques notamment) doivent payer les droits de douane, qui sont taxés sur la valeur réelle de la marchandise ou de l'article.

Dédouanement pour l'OIM Kinshasa¹³

N°	Description	Véhicule	Conteneur		Objets personnels
			20'	40'	
1	Droits de douane	Néant	Néant	Néant	Néant
2	OCC/Contrôle de pesage (taxe de l'office de contrôle)	118\$ (79.76 €)	118\$ (79.76 €)	118\$ (79.76 €)	118\$ (79.76 €)
3	ONATRA (par type d'article : A, B ou C)	3000\$ à 850\$ (202,8 € à 574,6 €)	Selon le poids	Selon le poids	Selon le poids
4	Coûts du transporteur	-	1480\$ (1000,48€)	1480\$ (1000,48€)	-
5	Assurance pour le voyage (Matadi - Kinshasa)	125\$ (84.5 €)	-	-	-
6	Visa de l'agence	100\$ (67.6 €)	200\$ (135.2 €)	400\$ (270.4 €)	100\$ (67.6 €)
7	Visa d'entrée de l'Ofida	40\$ (27.04 €)	40\$ (27.04 €)	80\$ (54.08 €)	40\$ (27.04 €)
8	Coûts administratifs et de fonctionnement	450\$ (304.2 €)	Somme forfaitaire	Somme forfaitaire	Somme forfaitaire
9	Frais bancaires	25\$ (16.9 €)	50\$ (33.8 €)	50\$ (33.8 €)	30\$ (20.28 €)
10	Taxe de l'office Ogefrem	0,59 % du C.I.F	0,59 % du C.I.F	0,59 % du C.I.F	0,59 % du C.I.F
11	Souscription à l'Ogefrem	50\$ (33.8 €)	50\$ (33.8 €)	50\$ (33.8 €)	50\$ (33.8 €)

¹² LEGANET.CD (en ligne) : www.leganet.cd

¹³ OIM- Selon le taux de change de novembre 2009 (1\$ = 0.676€).

12	Manutention	50\$ (33.8 €)	200\$ (135.2 €)	400\$ (270.4 €)	Somme forfaitaire
13	Déballage	10\$ (6.76 €)	300\$ (202.8 €)	500\$ (338 €)	100\$ (67.6 €)
14	Honoraires de l'agence	10 % du C.I.F	5 % du C.I.F	5 % du C.I.F	Somme forfaitaire
15	Transport (Matadi - Kinshasa)	Néant	1400\$ (946.4 €)	2800\$ (1892.8 €)	Somme forfaitaire

Source : Informations collectées auprès du service des douanes

VII. Transports

VII. 1. Carte détaillée de la RDC



Source : Populationdata.net¹⁴

¹⁴ Population data.net : <http://www.populationdata.net>

VII.2. Brève description des transports et des infrastructures routières

Une grande partie du réseau routier de la RDC est en mauvais état. De ce fait, le transport par voie de terre constitue un problème, car il n'y a pratiquement pas de routes reliant les villes les unes aux autres. Les voyages peuvent prendre des semaines, voire des mois pour couvrir des distances relativement petites. Le transport ferroviaire n'existe qu'entre certaines villes.

L'état des trains est toutefois si précaire que ce mode de transport constitue un danger pour la population qui craint pour sa vie. Le transport aérien est plus sûr que tous les autres moyens, mais le pays ayant diverses administrations, la possibilité de voyager est fortement restreinte. L'accès aux régions éloignées reste ainsi difficile.

VII.3. Quels sont les différents moyens de transport disponibles entre les grandes villes, ainsi que les prix indicatifs ?

1. Transport par voie routière (voitures, taxis et bus)

La plus grande partie du réseau routier de la RDC est en mauvais état. L'infrastructure routière rurale a été conçue à l'origine pour relier les zones de production agricole et minérale aux réseaux fluviaux et ferroviaires. Les principales autoroutes dans l'ouest de la RDC relient Kinshasa à Boma via Matadi, ainsi que Kinshasa à Kikwit. Dans le sud-est, elles relient les centres miniers de Kolwezi et Lubumbashi, dans la province du Katanga au nord de la Zambie.

La plupart des routes se sont considérablement détériorées et les plaines sont souvent impraticables. Un pont suspendu traversant la rivière Congo a toutefois permis d'améliorer les transports entre la partie ouest du Bas Congo et le reste du pays.

Coûts du transport par bus et taxi à Kinshasa¹⁵ :

- Le coût d'un trajet simple dans Kinshasa s'élève à US\$ 0.25 (0.169€) en bus et US\$ 0.50 (0.338€) en taxi à partager.
- Le coût d'utilisation d'un taxi en stationnement (taxi normal) s'élève de US\$ 5 (3.38€) à US\$ 10 (6.76€) pour un trajet simple et à US\$ 15 (10.14€) pour une heure. Les taxis sont disponibles à l'aéroport ou dans les hôtels de luxe.
- Il est possible de louer des voitures chez Euro Car, AVIS et d'autres sociétés de location. Le coût journalier est de US\$ 100 (67.6€) avec chauffeur et de US\$ 80 (54.08€) sans chauffeur.

Deux compagnies de transport public (Société de Transport Urbain au Congo - STUC- et City Train) se réimplantent à Kinshasa et dans d'autres grandes villes en mettant à disposition de nouveaux bus.

Par ailleurs, de petites sociétés privées commencent à exploiter le transport en commun entre Kinshasa et Matadi pour un prix moyen de 30\$ (20.28 €) en taxi express et 15\$ (10.14 €) en bus; entre Kinshasa et Boma/Muanda pour 45\$ (30.42 €) ; et récemment entre Kinshasa et la ville de Kikwit (dans la province de Bandundu) pour 25\$ (16.9€) en bus et 60\$ (40.56€) en jeep taxi.

2. Transport par train/bateau

¹⁵ OIM- Selon le taux de change de novembre 2009 (1\$ = 0.676€).

Cinq réseaux ferroviaires distincts cohabitent en RDC. Toutefois, depuis le milieu des années 1970, la détérioration des voies, l'âge du matériel roulant (wagons), ainsi que le manque de pièces détachées et de carburant sont à l'origine de problèmes incessants sur les lignes ferroviaires. Ainsi, comme mentionné plus haut, la population est très réticente à utiliser le train.

Les voies ferrées les plus anciennes relient le port maritime de Matadi à Kinshasa. La voie la plus longue, qui effectue le trajet Ilebo-Dilolo-Lubumbashi, relie la zone minière de la région de Katanga (sud) au port d'Ilebo sur la rivière Kasai. De là, il est possible de rallier Kinshasa par les rivières Kasai et Congo.

Il existe d'autres réseaux ferroviaires mineurs dans le nord-est du Congo. Les 140 km de voie ferrée du Mayombe dans le Bas Congo relient le port maritime de Boma à la zone agricole de Tshiela et Cabinda. Le prix des trajets varie de US\$ 10 (6.76€) et US\$ 35 (23.66€) en fonction de la ligne et de la distance.

Le ferry entre Kinshasa et Brazza existe toujours et assure 5 trajets aller-retour par jour. Le trajet simple s'élève à US\$ 25 (16.9€) environ.

3. Transport aérien

Le principal aéroport international à Kinshasa est N'djili (code : FIH). Il est régulièrement desservi par plusieurs compagnies aériennes internationales dans toute l'Afrique et propose des vols directs vers l'Europe et l'Asie.

Les transporteurs privés et les petites compagnies charter prennent en charge les trajets dans la RDC. Loano à Lubumbashi est également un aéroport international (code : FBM). Les compagnies aériennes internationales sont SN Brussels Airlines, Air France, Kenya Airways, Ethiopian Airways et South African Airlines. Pour les vols intérieurs, seule la compagnie Hewa Bora est recommandée. En outre, bon nombre de compagnies aériennes en RDC n'ont actuellement pas le droit d'atterrir dans les aéroports européens.

Tarifs des vols internationaux (aller-retour)¹⁶ :

FIH - Bruxelles: +/- US\$ 1160 (784.16€)
 FIH - Paris: +/- US\$ 1,635 (1105.26€)
 FIH - Johannesburg: +/- US\$ 536 (362.23€)
 FIH - Nairobi: +/- US\$ 942 (637€)
 FIH - Rabat: +/- US\$950 (642€)

Tarifs des vols intérieurs : De N'djili (FIH) vers les destinations ci-après :
 Tarif approximatif (aller simple)¹⁷

¹⁶ OIM- Selon le taux de change de novembre 2009 (1\$ = 0.676€).

FIH > Bandundu : +/-120 \$ (81.12€)	FIH > Lubumshi : +/-290 \$ (196.04)
FIH > Kisangani : +/-260 \$ (175.76€)	FIH > Kahemba : +/-150 \$ (101.4€)
FIH > Matadi : +/-125 \$ (84.5€)	FIH > Kindu : +/-320 \$ (216.32€)
FIH > Mbandaka : +/-200 \$ (135.2€)	FIH > Bumba : +/-400 \$ (270.4€)
FIH > Mbujimayi : +/-170 \$ (114.92€)	Goma> Bukavu (on boat): +/-40 \$ (27.04€)
FIH > Tshikapa : +/-250 \$ (169€)	FIH > Kikwit : +/-130 \$ (87.88€)
FIH > Kananga : +/-170 \$ (114.92€) 12	FIH > Goma : +/-290 \$
FIH > Kalemie : pas de vol	FIH > Basankusu/Lisala: +/-400 \$ (270.4€)

VII.4. Quels sont les moyens de transport disponibles pour les cas vulnérables ?

Il n'existe aucun moyen de transport particulier pour les personnes vulnérables en RDC. Tout le monde prend les mêmes moyens de transport. Les personnes atteintes d'un handicap majeur (sourds, muets, non voyants ou mutilés) ne payent pas les transports publics, à l'exception des taxis.

VIII. Télécommunications

VIII.1. Brève description du système de télécommunications

L'office congolais des postes et télécommunications (OCPT), organisme public, est concurrencé par des sociétés privées à la fois dans le secteur de la poste et des communications. Ces dernières sont en effet de plus en plus sollicitées, les services offerts par l'OCPT étant généralement considérés comme médiocres. Au cours des deux dernières années, les services de téléphonie mobile fournis par des sociétés privées ont quasiment remplacé les services de l'OCPT.

VIII.2. Services postaux

De nombreuses entreprises, privées ou publiques, offrent des services postaux (dans les zones accessibles). Ces entreprises incluent l'OCPT (office congolais des postes et télécommunications), DHL, Kin Service Express et d'autres agences locales. Il est toutefois mentionné que l'OCPT a perdu de nombreux usagers du fait de son fonctionnement médiocre.

VIII.3. Système téléphonique

Le réseau national de communication câblée de l'OCPT s'est considérablement détérioré et a perdu du terrain par rapport à la téléphonie mobile, en pleine expansion. Les fournisseurs de services de téléphonie mobile ont quasiment remplacé l'entreprise publique des télécommunications, en ce qu'ils assurent à la population un accès sur l'ensemble du territoire (communications nationales et internationales).

Bien que des réseaux téléphoniques filaires perdurent, leur fonctionnement est très limité et le grand public privilégie la téléphonie mobile et/ou l'Internet. L'utilisation du fax est par

¹⁷ OIM- Selon le taux de change de novembre 2009 (1\$ = 0.676€).

conséquent très limitée en RDC.

Le code de la RDC est le +243. Il n'y a pas de préfixe en fonction des régions.

VIII.4. Internet

Les connexions Internet sont disponibles dans les grandes villes du pays. L'abonnement mensuel coûte environ 20 US\$ (15,08 €), bien que des options moins onéreuses soient disponibles. Une heure de connexion dans un cybercafé coûte environ 2 US\$ (1.51 €).

Il y a plusieurs fournisseurs d'Internet comme : Vodanet – Microcom, Cyber Net, Standard Télécom, Iburst Africa/DRC, Comax. La connexion varie de 450\$ (304€) à 1000\$ (676€) et le coût mensuel se situe entre 100\$ (67.6€) et 300\$ (203€) suivant le besoin ou l'utilisation d'une personne à l'autre. Il est également possible de prépayer sa consommation Internet.

VIII. 5. Systèmes de téléphonie mobile ou GSM

Comme mentionné plus haut, au cours des trois dernières années, les sociétés de téléphonie mobile ont supplanté l'entreprise des télécommunications OCPT. La population peut aujourd'hui communiquer et échanger des informations, au niveau national comme international.

Les services de téléphonie mobile sont offerts par des sociétés privées comme Vodacom, Zain (qui a récemment remplacé Celtel), Standard Telecom, Sait-Telecom, Congo-Chine Telecom, et Starcel. Toutes les grandes villes sont couvertes par les réseaux de téléphonie mobile.

IX. Liste des abréviations

- ADFL : Alliance des forces démocratiques pour la libération du Congo/Zaire
- BAD : Banque africaine de développement
- CDF : Franc congolais
- RDC : République démocratique du Congo
- OIG : Organisation intergouvernementale
- OIT : Organisation internationale du travail
- ONGI : Organisation non gouvernementale internationale
- INRB : Institut National de Recherche Bio-Médicale
- OIM : Organisation internationale pour les migrations
- ONG : Organisation non gouvernementale
- OCC : Office Congolais de Contrôle
- OCHA : Bureau de la Coordination des Affaires Humanitaires
- OCDE : Organisation de coopération et de développement économiques
- OFIDA : Office des douanes et accises
- OGEFREM : Office de gestion de fret maritime
- ONATRA : Office National du Transport
- OCPT : Office Congolais des Postes et
Télécommunications
- PNMLS : Programme National Multisectoriel de Lutte Contre le SIDA
- SONAS : Société Nationale d'Assurance
- NU : Nations Unies
- PNUD : Programme des Nations Unies pour le développement
- UNESCO : Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture)
- FNUAP : Fonds des Nations Unies pour la population

X. Sources

Sources principales :

Les informations de cette fiche-pays sont principalement le fruit des activités de collecte d'informations sur le terrain, ainsi que des connaissances que l'OIM Kinshasa a acquises grâce à son travail dans le pays.

Sources complémentaires :

- CIA World Factbook, Democratic Republic of the Congo. Disponible en ligne à l'adresse : <https://www.cia.gov/library/publications/the-world-factbook/print/cg.html>
- Population Data.net, Informations, cartes et statistiques sur la population et les pays : <http://www.populationdata.net>
- LEGANET.CD, disponible en ligne à l'adresse : www.leganet.cd
- UNAIDS, available on line: www.unaids.org